

J. Vallotton

D^r en droit, avocat

2, Rue Pépinet, 2

Lausanne

Téléphone 32.32

Lausanne. Le 18 mai, 1921.

20 MAI 1921

NO 682

Au Département Politique

B E R N E.

A
B 56/41K3
C
D 150
Bureau

Conférence de Barcelone.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport final de la Délégation Suisse au Conseil Fédéral au sujet de la Convention et du Statut de Barcelone sur le Régime des Voies Navigables d'intérêt international.

Ce travail m'a pris beaucoup plus de temps que je ne l'avais prévu.

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin se réunissant le 15 juin à Strasbourg, M. Calonder m'a exprimé à plusieurs reprises le désir que la Délégation Suisse dans cette Commission fût renseignée, auparavant, et d'une manière précise au sujet de ce qui s'est passé à Barcelone.

C'est pourquoi le présent rapport entre dans des détails peut-être superflus, et reproduit in extenso (en annexe.), quelques extraits des comptes-rendus officiels de la Conférence de Barcelone.



J. Vallotton

D^r en droit, avocat

2, Rue Pépinet, 2

Lausanne

Téléphone 32.32

C'est pourquoi encore je n'ai pu communiquer ce rapport à M. Carlin avant de le présenter au Conseil Fédéral ainsi que je l'aurais désiré - mais je suis certain qu'il l'approuverait d'une manière générale.

Verriez-vous un inconvénient à le communiquer, ces jours prochains, ce rapport à la Délégation Suisse du Rhin, vu l'urgence? En vue de cette éventualité j'ai fait copier ce rapport en trois doubles ci-joints.

Veuillez agréer, Monsieur Conseiller Fédéral, les assurances de ma haute considération.

J. Vallotton

6 Annexes. Rapport en 3 trois doubles.